



COMPRENDRE LE MONTANT DE LA SUBVENTION PSF ATTRIBUÉE :

Cohérence
de l'action

Demande des
clubs selon
les dispositifs

Dispositifs
prioritaires
de l'ANS

Qualité de
l'action

Respect du
seuil minimal
de demande

MONTANT ATTRIBUÉ DANS LE CADRE DU PSF

Plusieurs éléments peuvent permettre d'expliquer les différences de montants accordés aux différents projets déposés, par rapport aux montants demandés. Ces éléments sont les suivants :

- **La cohérence du projet déposé par rapport au projet fédéral.** Des dispositifs initiés par la fédération devaient être pris en compte dans votre demande, personnalisable selon les projets déposés. Un projet déposé sans prendre en compte l'un des dispositifs ne peut ainsi être financé. Exemples de projet : Savoir Rouler à Vélo, Vivre Vélo au Féminin, Cyclisme Santé...
- **La note affectée au projet issue de la grille d'analyse,** qui peut, selon la qualité du projet déposé, permettre d'attribuer l'ensemble du montant que vous avez sollicité, une partie du montant, ou aucun financement.
- **Le seuil minimal permettant le financement.** En effet, le montant minimal pour qu'une structure soit financée est de 1500 € (1000 € pour les clubs situés en ZRR). De ce fait, certaines actions n'ont pu être financées suite à la réalisation d'une demande avec un montant trop faible.
- **La demande globale enregistrée selon les dispositifs** peut impacter le montant accordé. En effet, certains dispositifs sollicités de manière trop importante peuvent engendrer la dotation d'une enveloppe un peu moins importante que certains dispositifs, qui enregistrent moins de demandes.
- **Les dispositifs prioritaires ciblés par l'ANS.** Certains dispositifs, d'une campagne à l'autre, selon le contexte fédéral peuvent être appréciés comme prioritaires. Ainsi, les projets déposés dans le cadre de ces dispositifs peuvent permettre un financement plus important.

Important :

Dans le cas où votre club a été financé lors de la campagne précédente, vous devez réaliser un bilan par action que vous avez réalisé (maximum 3) au regard du financement perçu. Dans le cas où le bilan ne serait pas réalisé, **vous risquez fortement de devoir rembourser à l'Agence Nationale du Sport, la subvention qui vous a été attribuée.**